

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
A.D.D. 130 AV EUGENE VARLIN 77270 VILLEPARISIS France			130 AV EUGENE VARLIN 77270 VILLEPARISIS		
SIRET 44848290100023					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	TRAITEMENT DE DONNEES			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %	8 728	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Autres dispositifs ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☒	Nom et adresse du prestataire SAS SAGE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐	Viseur conventionné ☐	N° d'agrément CGA	Date : 22/04/2025	Lieu : VILLEPARISIS	
			Qualité : GERANT		
			Nom du signataire : SPAGNOLI PIERRE		

SARL ADD
130, av. Eugène Varlin
77270 Villeparisis
SIRET 448 482 901 00023 - APE 723 Z

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise A.D.D.

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 130 AV EUGENE VARLIN 77270 VILLEPARISIS

SIREN

4 4 8 4 8 2 9 0 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 1 0 2 1 4		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	217 165	31 724	185 441
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	217 165	31 724	185 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	068	070	22 664		22 664
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres* (3)	072	074	9 248		9 248
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	600		600
	Charges constatées d'avance*	092	094	4 044		4 044
Total II		096	098	36 557		36 557
Total général (I + II)		110	112	253 722	31 724	221 997
PASSIF				Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		7 500	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		375	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131				
	Report à nouveau		134		178 701	
	Résultat de l'exercice		136		7 419	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I			142		193 995
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		3 653	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		7 340	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	10 266	12 128	
	Comptes courants d'associés		173		1 005	
	Autres dettes		175		3 875	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176		28 002	
Total général (I + II + III)			180		221 997	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. D. D.

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	95 815
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	200
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	96 015

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes*	(dont crédit bail : 7 241 - mobilier : - immobilier :)			242	72 665
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 187	244	2 424
Rémunérations du personnel*				250	6 515
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 275
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255		254	2 302
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	87 183

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	104
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 309

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	7 419
--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

312 7 419 314

Régime d'imposition

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles*		322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 309		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Dont divers

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
ZRD (44 terdecies)	127	JEI (44 sexes A)	989		
Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991	ZRR (44 quinquies)	138		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quinquies A	181		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Créance report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1 352 8 728 354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
--	--	-----	--	--	--

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

				360	
--	--	--	--	-----	--

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1 370 8 728 372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Certifié conforme à l'original le 31/01/2025

N° 2033-C-SD-2025

Désignation de l'entreprise : A.D.D.

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	178 300	432		434		436	178 300				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	469	442		444		446	469				
	Installations générales, agencements divers	450	28 199	452		454		456	28 199				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	10 197	472		474		476	10 197				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	217 165	492		494		496	217 165				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	469	532		534		536	469		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	18 757	542	2 302	544		546	21 058		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	10 197	562		564		566	10 197		
TOTAL		570	29 423	572	2 302	574		576	31 724		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme*	Long terme		
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578		580		582		584		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579			Régularisations	590		583		594		595
TOTAL						596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.